

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2016

---

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE  
ÉCONOMIQUE - (N° 3939)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL107

présenté par

M. Colas, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE 28 BIS

Aux alinéas 2 et 4, substituer à la référence :

« L. 533-12-8 »

la référence :

« L. 533-12-7 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.